

si Elle ne le sait déjà qu'en 1804 la Compagnie anglaise ordonna à un de ses subrécargues de partir de Canton pour aller résider à Saïgon auprès du Roi de la Cochinchine, pour obtenir la permission d'établir des factoreries dans les principaux ports de son royaume. La Compagnie anglaise sait bien que si elle avait pu parvenir à son but, elle en aurait retiré des avantages immenses. Mais toutes les démarches de cet Agent anglais furent inutiles, et la Compagnie attribua la mauvaise issue de cette mission à l'influence des Français, et à la partialité du Roi pour eux.

Il est de fait, Monseigneur, que si Votre Excellence juge à propos de seconder les efforts du commerce à la Cochinchine, les Français n'auraient plus besoin d'aller à Canton pour se procurer les articles de Chine, dont nous pouvons avoir besoin. Les importations de la Chine dans les ports du Roi de la Cochinchine, sont telles qu'on pourrait s'y procurer, à aussi bon marché, tous les objets qu'on traite à Canton.

J'ai des informations les plus étendues sur ce pays-là, mais je crois devoir épargner à Votre Excellence de plus longs détails.

Agréez, etc.

Alexis GABRIAC¹.

Le Duc de Richelieu avait déjà pris ses dispositions ainsi qu'en témoigne la lettre suivante et comme nous le verrons par la suite :

Paris, le 29 Octobre 1817.

Vous me faites part, Monsieur, par les lettres que vous avez bien voulu m'écrire, les 25 Septembre et 5 de ce mois, de vos vûes pour faire prendre à notre Commerce avec la Cochinchine toute l'importance dont il peut être susceptible.

Je vous remercie de cette communication dont l'objet avait déjà fixé mon attention. Déjà l'on a fait les dispositions qui ont été jugées les plus propres à assurer le rétablissement de nos relations avec ce pays, pour lequel il a été fait quelques expéditions. Il convient d'en attendre le résultat.

1. *Archives des Affaires étrangères.*